

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse |
| Herausgeber: | Société Forestière Suisse |
| Band: | 83 (1932) |
| Heft: | 12 |
| Artikel: | Retraite de M. Wilhelm von Sury, ingénieur forestier de 1re classe à l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche |
| Autor: | Petitmermet, M. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-784787 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

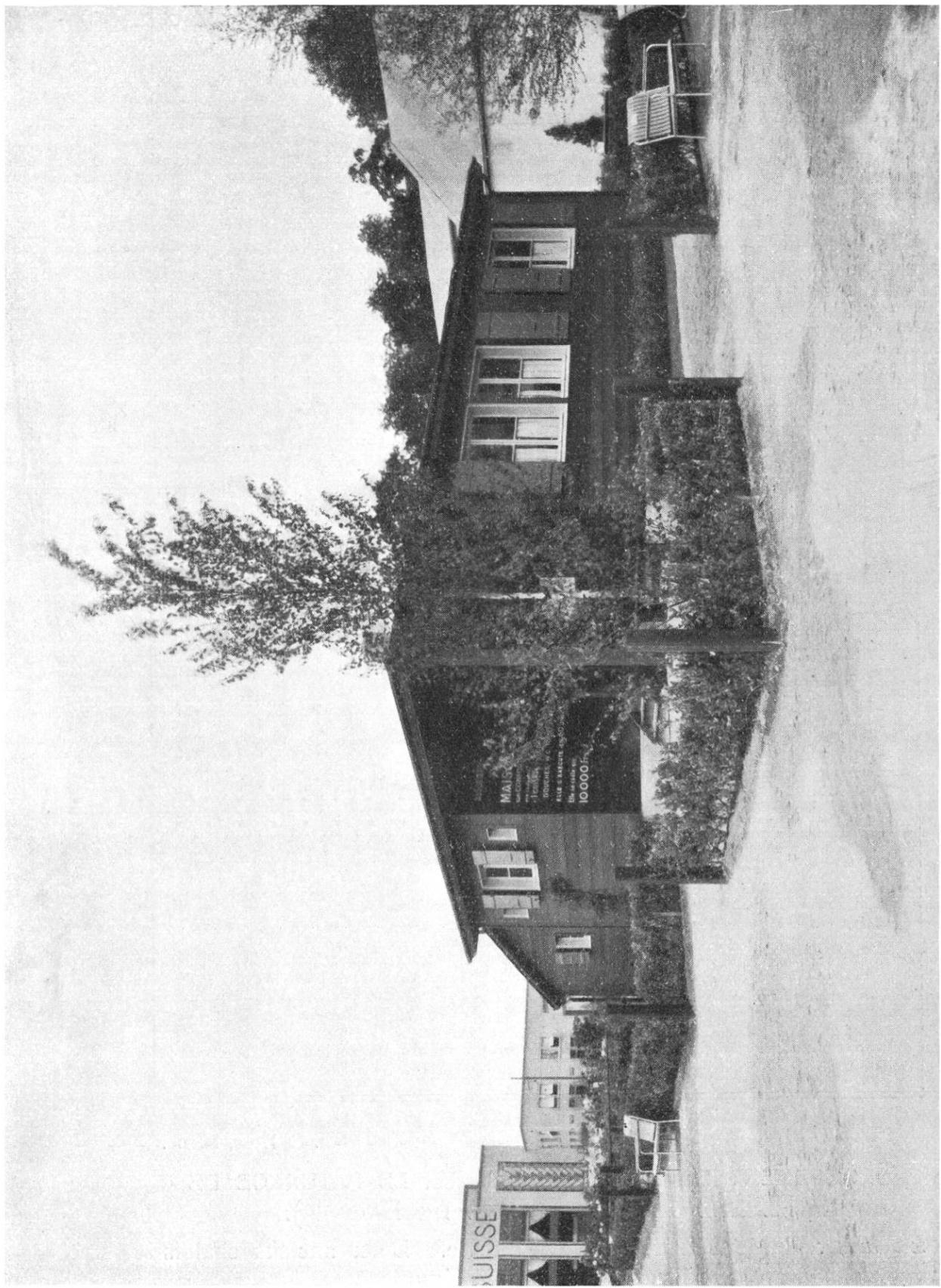
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



MAISON DE CAMPAGNE EN BOIS.

Phot. Ch. Gerber, Lausanne.

Reproduction de la maison construite par les soins de l'Association forestière vaudoise, au Comptoir suisse de Lausanne, en septembre 1932, d'après les plans de l'architecte Laverrière.



Phot. E. Hess, Berne.

**GROUPEMENT DE CONSORTAGES SUR LE PÂTURAGE DE
PLÉNAZ JEUR (COMMUNE DE BAGNES).**

En haut: Partie supérieure du pâturage. Deux anciens chalets devenus inutiles, à démolir.

En bas: Partie du pâturage, dans laquelle la plupart des anciens chalets sont déjà démolis.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

83^{me} ANNÉE

DÉCEMBRE 1932

N° 12

*Retraite de M. Wilhelm von Sury,
ingénieur forestier de I^{re} classe à l'Inspection fédérale des forêts,
chasse et pêche.*

Le Conseil fédéral a, le 22 septembre 1932, accepté avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Wilhelm von Sury. Nous voyons ainsi se retirer de l'administration publique un homme qui, pendant une cinquantaine d'années, a joué un rôle important, apporté un précieux concours dans le domaine de notre économie forestière, et aux mérites duquel il convient de rendre à cette place aussi un juste hommage. M. von Sury est bien connu du personnel forestier suisse; il a été en rapport avec presque tous ses représentants, notamment en qualité de secrétaire de la Commission fédérale pour l'examen pratique d'économie forestière, et chacun aimera à se rappeler l'obligeance avisée qu'il montrait toutes les fois que l'on avait recours à ses bons offices.

M. von Sury, de Soleure, après avoir fait à l'Ecole polytechnique fédérale les études prescrites, est entré le 1^{er} février 1882 au service de la Confédération, comme fonctionnaire de la division « Forêts, Chasse et Pêche », qui relevait alors du Département de l'agriculture. Du 1^{er} juin 1893 au 26 juillet 1917, période pendant laquelle cette administration eut à sa tête J.-C. Coaz, puis Maurice Decoppet, inspecteurs généraux des forêts, chasse et pêche, M. von Sury fut successivement secrétaire de division et adjoint administratif. A l'entrée en vigueur du nouveau statut des fonctionnaires, le 1^{er} janvier 1928, il reçut le titre d'ingénieur forestier de I^{re} classe.

Pendant cette activité d'un demi-siècle, M. von Sury s'est signalé par des qualités de fonctionnaire modèle, auquel ses supérieurs accordaient une confiance illimitée.

S'il a été hautement apprécié partout, ce fut non seulement pour la rare conscience qu'il mettait à l'accomplissement de sa

tâche et pour sa culture scientifique et générale, mais aussi pour son caractère affable qui permettait d'entretenir avec lui un commerce agréable.

La place nous manquerait ici pour dire l'énorme somme de travail que représente son activité au poste plein de responsabilités qu'il a occupé avec un zèle exemplaire et une compétence parfaite. Il nous suffira, pour en donner une idée approximative, de rappeler qu'il a rédigé tous les projets de messages accompagnant les nouvelles lois et revisions de lois sur les matières qui étaient du ressort de son service, ainsi que la longue série des projets d'arrêtés fédéraux et d'arrêtés du Conseil fédéral, avec rapports à l'appui, et les nombreuses statistiques qu'une grande administration ne peut se dispenser de dresser; et ce fut avec le même soin, le même savoir-faire, avec une puissance de travail qui ne faiblit jamais qu'il s'acquitta des menues et bien souvent lassantes besognes quotidiennes.

M. von Sury a acquis des titres durables à la reconnaissance du pays. Ceux qui ont travaillé avec lui le remercient de sa collaboration et, au moment où il s'apprête à prendre un repos bien gagné, lui souhaitent d'en jouir longuement et pleinement.

Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche :
M. Petitmermet.

Réduction de la consommation de bois d'affouage par groupement de consortages.

Les forestiers des pays de montagne savent quelle énorme quantité de bois les habitants consomment pour l'entretien des chalets et le chauffage. Cette consommation, souvent abusive, doit être réduite par tous les moyens possibles pour éviter des surexploitations de forêts et permettre aux communes et aux consortages, qui se trouvent en général dans une situation financière serrée, de vendre une partie du bois disponible.

Réduire le nombre des chalets et des foyers, par l'introduction d'une exploitation en commun, est le moyen le plus efficace pour diminuer la consommation du bois, mais c'est aussi celui qui rencontre le plus d'opposition dans la population montagnarde. Les remaniements parcellaires sont donc opérations peu fréquentes